



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2013 à 19 h 30

Salle des fêtes de Berzé la Ville

Ordre du jour

Rapport financier

Rapport moral

Principales activités de l'année écoulée :

- Le débat National sur la Transition énergétique,
- L'implantation des pylônes/antennes Synérail,
- Le schéma départemental des carrières,
- L'éolien en mâconnais,
- Nuisances « Points noirs Bruit »,
- Affaires en cours : Grande Surface Charnay – Antenne BIOUX – Carrière BURGUY – Synérail Crêches – Vouillon Trambly – Château Berzé le Châtel.- Verzé éole.

Le Président Jacques DOUMET ouvre la séance.

Message du Président :

L'A.G. ordinaire de l'APVLC est ouverte et je tiens à saluer et remercier tout d'abord, Monsieur Trélat maire pour sa fidèle présence et la mise à notre disposition de cette belle salle «La Berzéenne».

Mesdames et Messieurs, chers amis, les membres du Bureau de l'APVLC se joignent à moi pour vous saluer et vous remercier de votre présence qui est un véritable soutien en faveur de la défense de l'environnement, du cadre de vie des citoyens.

Merci aux élus, Monsieur Gérard COLON, Conseiller Général du mâconnais, Monsieur Gérard VOISIN, député honoraire, Maire de Charnay, Aux maires de Clermain, Verzé (Monsieur LENOIR), La Roche Vineuse (Monsieur FERRERA), Berzé la Ville (Monsieur TRELAT Maire, ainsi que Monsieur Eric FAURE et Monsieur JUVANON Maires-Adjoints), Aux Présidents d'association Monsieur GRIZARD (APVN), Alain DELAYE (Présence des Monts du Mâconnais) Monsieur MAISONHAUTE (Vallons ensemble), Madame BOUBET (APERL), Guy PELLETIER (Charnaysiens responsables), Aux Présidents des Collectifs.

Budget prévisionnel 2013

Recettes

- Dons et cotisations	2950,00	€	
- Subventions	280,00	€	
- Produits financiers	180,00	€	

	3410,00	€ 3410,00 €

Dépenses

- Frais de fonctionnement	2000,00	€	
- Assurance RC	200,00	€	
- Frais de déplacements	700,00	€	
- AG et conférences	500,00	€	
- Frais financiers	10,00	€	
- Honoraires judiciaires	4000,00	€	
- manifestations	2000,00	€	

	9410,00	€ 9410,00 €

			- 6000,00 €

Cotisations en légère augmentation. Malgré des frais nouveaux dans certaines affaires nécessitant d'avoir recours à la justice, le résultat annuel est positif.

L'Assemblée lui donne quitus pour ce rapport.

RAPPORT MORAL du Président Jacques Doumet

En préliminaire de son rapport moral, le Président attire l'attention sur des décisions juridiques qui nous engagent tous, Administration, Elus, Associations, Collectifs :

Participation du public (loi du 27 décembre 2012)

Conférence de RIO 1992 – Convention d'AAHRUS 2005 – Article 7 de la Charte Constitutionnelle

- L'ONU rappelle à l'ordre l'UE et épingle les énergies renouvelables pour non respect de la Convention d'AAHRUS, faute d'une insuffisante participation du public.

- 23 nov.2012 le Conseil Constitutionnel censure des articles du Code de l'environnement, mêmes motifs

- Loi 27 décembre 2012 : mise en œuvre article 7 charte de l'Environnement sur participation du public.

Désormais en matière d'environnement le pouvoir est partagé entre les élus qui décident et le public qui participe à l'élaboration de la décision.

C'est la démocratie participative

Représentativité des associations (loi du 12 juillet 2011)

Ce texte vise à mettre hors jeux les fausses associations constituées à des fins uniquement politiques ou financières.

D'où des règles plus strictes concernant l'agrément :

- nombre d'adhérents
- domaine d'activités effectives et publiques
- transparence financière

NOS ACTIONS

Les membres du Bureau présentent leur rapport sur les dossiers dont ils ont la responsabilité :

LA TRANSITION ENERGETIQUE, Yves DURAND :

ORGANISATION DU DEBAT :

Le débat national des acteurs institués au sein du Conseil national du débat sur la transition énergétique (CNDTE)

Le débat territorial à l'échelle régionale : entreprises, associations, coopératives, services de l'état, collectivités locales et territoriales.

Le débat citoyen au travers d'un comité citoyen et d'un forum sur le site: <http://www.transition-energetique.gouv.fr>

OBJECTIFS ANNONCES à l'horizon 2020 :

- 1) Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre
- 2) Réduire de 20 % la consommation
- 3) Passer à 20 % d'énergie renouvelable

POSITIONS DE L'APVLC sur le volet électricité :

1. Trajectoire d'évolution du bouquet mix énergétique, notamment électrique, à l'horizon 2025

Nucléaire : maintien des centrales qui ne sont pas arrivées en fin de vie : Nous n'avons pas les moyens financiers de faire autrement et elles ne font pas de rejet de GES.

En revanche renforcement des mesures de sécurité pour les centrales et le traitement des déchets radioactifs.

Energies fossiles : ces sources d'énergie doivent être réduites et, à terme, gardées pour des utilisations qui ne peuvent être réalisées qu'à partir de ces matières fossiles (chimie, matériaux composites, ...)

Cas des gaz de schiste : la France a de très importantes réserves et donc économiquement on ne peut pas tirer un trait sur cette énergie. Les conditions d'exploitation actuelles peuvent être source de pollution des sols. Il est donc normal d'attendre qu'un procédé sûr soit mis au point avant d'envisager son exploitation.

Energies renouvelables : leur développement est évidemment à privilégier, mais il doit être fait :

- En répondant, au plus près, aux besoins d'énergie des consommateurs, en volume et dans le temps (variations des consommations au cours de la journée et de l'année),
- La non adéquation entre besoins et production par certaines énergies renouvelables (ex : solaire et éolien) nécessite de développer des techniques de stockage de l'énergie qui malheureusement ne sont pas encore au point,
- En respectant l'environnement (riverains, faune, sols),
- En étant viables à terme économiquement .

L'implantation de ces énergies renouvelables doit se faire en tenant compte des opportunités et contraintes locales, et la décision d'installation doit être prise au niveau local.

2° L'efficacité énergétique et la politique de sobriété

La consommation électrique est extrêmement variable au cours d'une journée et au cours de l'année. Les effets de pointe (pour la journée à 8h et 20h) sont particulièrement importants dans nos pays européens (saisons et style de vie). Or nous ne savons pas stocker l'électricité. Cela nous conduit à avoir une puissance installée compatible avec ces pointes et être sur capacitaires en dehors de celles-ci. Comme les industriels de l'énergie souhaitent rentabiliser leurs installations ils proposent sous certaines conditions de l'énergie à bas coût ce qui ne favorise pas les économies d'énergie.

Efficacité énergétique

- Réduire les effets de pointe en favorisant l'effacement des consommations des gros industriels (voir ce que fait la société Energy Pool) et avoir un tarif dissuasif pendant ces pointes,
- Favoriser les productions énergétiques à haut rendement (ex : le charbon a un très mauvais rendement, l'hydraulique en revanche est très bon),
- Optimiser le transport de l'électricité sans mettre une forêt de poteaux et de fils dans nos campagnes.

Politique de sobriété

Liste non exhaustive :

- Isolation thermique de l'habitat et des bâtiments publics.
- Appareils domestiques moins énergivores.
- Ampoules basse consommation.
- Réduction du nombre des enseignes lumineuses et de l'éclairage public
- Transports en public et covoiturage.

3° Développement des énergies renouvelables.

Oui au développement des énergies renouvelables, économiquement rentables, produisant de l'électricité quand on en a besoin et respectueuses de l'environnement et du cadre de vie.

- **Hydraulique** : c'est une énergie idéale, mais il reste peu de possibilité pour de nouveaux barrages.
- **Méthanisation**, et son complément l'incinération : on élimine les ordures ménagères et on crée de l'électricité et/ou de chaleur (chauffage urbain).
- **Filière bois** : notre pays et notre département ont la chance d'avoir une grande superficie boisée.
- **Géothermie et pompe à chaleur** : oui lorsque les sites le permettent économiquement.
- **Energie de la mer** : oui au développement de nouvelles technologies exploitant les courants marins et les différences de température.
- **Eolien** : **oui** à condition:
 - que le vent soit suffisamment constant et puissant pour produire de l'énergie quand on en a besoin et à un coût durablement acceptable.
 - que des sites et paysages réputés ne soient pas pollués par des installations dont l'intérêt énergétique est discutable.

La Saône et Loire a un climat continental : pas de vent quand il très froid ou très chaud, et diminution du vent en début et fin de journée. Juste les moments où l'on a le plus besoin d'énergie.

La Saône et Loire, particulièrement dans sa partie sud est une terre touristique pour ses paysages et ses sites.

- **Four solaire** : oui mais il faut avoir le climat et l'ensoleillement pour.
- **Photovoltaïque** : oui si la production est économiquement viable et que l'on intègre les panneaux dans le paysage. Les hésitations sur la filière silicium française et le prix de vente de l'électricité issue de cette source témoignent que la rentabilité dans notre pays n'est à ce jour pas assurée.

4° Financement de cette transition énergétique

Le développement et la mise au point des techniques et des installations d'énergies renouvelables nécessitent un investissement que l'on retrouvera obligatoirement dans la facture électrique ou dans le coût à la pompe.

Cette hausse aura le mérite d'encourager les économies d'énergie.

Elle sera comprise et admise par les citoyens si :

- Elle est étalée dans le temps et son montant est supportable pour les ménages et les industriels. Le prix de l'électricité en France est relativement bas pour l'Europe et constitue un avantage concurrentiel pour nos entreprises.
- Elle supporte des projets qui, aux yeux de nos concitoyens, ne sont pas faits pour faire plaisir à des lobbies écologiques, politiques ou industriels. C'est malheureusement le cas, par exemple, aujourd'hui pour l'éolien.
- Elle finance des développements d'énergies nouvelles adaptées à notre pays sur le plan de l'efficacité énergétique et prenant en compte le maintien du patrimoine touristique et paysager de nos régions.

L'investissement nécessaire pour développer les énergies renouvelables ne pourra pas se faire en même temps qu'un programme lourd de démantèlement des sites nucléaires. Nos finances ne le permettent pas. C'est un argument complémentaire pour maintenir en fonctionnement les centrales nucléaires qui ne sont pas en fin de vie.

IMPLANTATION PYLONES / ANTENNES SYNERAIL LE LONG DES VOIES FERREES, Alain VISEUX :

Le GSM-R est un équipement destiné à renforcer la sécurité du transport ferroviaire et à ce titre nul ne peut s'y opposer.

Dès lors, trois questions se posent :

- **exposition aux ondes électromagnétiques,**
- **impact sur l'environnement et le cadre de vie,**
- **location des pylônes pour héberger des antennes de téléphonie mobile grand public**

L'implantation d'antennes de téléphonie mobile est soumise à la Charte de Téléphonie Mobile en Saône-et-Loire signée par l'ensemble des opérateurs.

APVLC apporte son soutien à tous les élus et administrés pour apporter, informations et contrôle du respect des procédures et limitations des extensions futures

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES DE SAONE-ET-LOIRE 2013 - 2022, Roger JANDET :

Le 21 Mars 2013 réunion à la préfecture de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites sous la présidence de Magali SELLES, secrétaire générale de la préfecture.

- La commission doit émettre un avis sur le projet de schéma avant de procéder à la phase officielle de consultation.

Il a reçu un avis favorable de la commission (C D N P S).

- Il doit être soumis à l'avis :

- De l'autorité environnementale qui dispose de 3 mois du 1 Avril à fin juin.

- Consultation public + annonce du 1 juillet à fin septembre (3 mois) avec les vacances.

Une nouvelle CDNPS en formation carrières se réunira pour examiner la suite qu'il convient de réserver aux observations du public.

Dès la rédaction ainsi validée, le projet de schéma sera transmis pour avis aux :

- C D N P S départements voisins, au syndicat mixte de gestion du parc du Morvan.

- Conseil Générale de Saône-et-Loire qui auront 2 mois pour émettre un avis.

A l'issue de ces différentes phases, s'il n'y a pas de recours, un arrêté préfectoral approuvera le schéma et sa mise en application et donc entrer en vigueur en Janvier 2014.

Il servira de référence pour les autres départements.

L'EOLIEN en MACONNAIS, Jørgen BØVING

Notre position sur l'éolien en Mâconnais découle des explications données dans le chapitre sur la TE :

Eolien, oui à condition :

- que le vent soit suffisamment constant et puissant pour produire de l'énergie quand on en a besoin et à un coût durablement acceptable,
- que des sites et paysages réputés ne soient pas pollués,
- que le cadre de vie des riverains soit respecté.

Ces conditions peuvent être réunies en mer en on verra certainement des nombreuses éoliennes installées le long de nos côtes dans les années à venir.

Mais nous sommes dans le Mâconnais et la mer est loin.

La Saône et Loire a un climat continental : pas de vent quand il très froid ou très chaud, et diminution du vent en début et fin de journée. Juste les moments où l'on a le plus besoin d'énergie. La Saône et Loire, particulièrement dans sa partie sud est une terre touristique pour ses paysages et ses sites.

En conclusion, l'éolien n'est pas vraiment une solution en Mâconnais.

Et pourtant un projet est à l'étude à Verzé.

Le projet à Verzé porte sur 6 éoliennes dans les bois du Chêne. Nous avons demandé au maire de Verzé, Monsieur Lenoir, qui est d'accord, d'organiser une réunion d'information publique sur ce projet. Et nous l'en remercions.

Rappelons que le droit à l'information en matière environnementale et sanitaire est un droit spécifique dans la mesure où il est reconnu au niveau constitutionnel par la Charte de l'environnement de 2004 dont l'Article 7 stipule : "Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ".

Suite à cet exposé, le Maire de Verzé, Monsieur Lenoir intervient en précisant que s'il souhaite effectivement examiner la possibilité de faire profiter la commune d'une énergie renouvelable, il est prématuré de parler de projet à l'étude.

De toute façon, l'affaire sera menée en respectant la réglementation en vigueur avec en premier lieu une étude d'impact, puis l'installation pendant une année entière d'un mât de mesure pour vérifier si le vent est suffisant pour assurer la rentabilité économique.

Le Maire est également en contact avec les élus compte tenu du récent classement "Grands Sites" de la roche de Solutré.

Les terrains seraient loués avec un bail de 18 ans.

POINTS NOIRS BRUIT, Yves DURAND :

TGV Cluny : négociations sur de nouveaux écrans phoniques.

Crêches sur Saône et Mâcon : Monsieur JUVANON Conseiller général et Maire de Crêches s'est engagé à relancer auprès de RFF/SNCF le dossier protection du pont de la route des bergers , avec l'aide de l'APVLC.

AFFAIRES DIVERSES, Jacques DOUMET :

Château Berzé le Châtel : Rejet au fond - absence de moyen fondé.

Philibert Trambly : Des mesures de bruit (sonomètre APVLC) sont prévus avec Yves Durand et Jørgen BØVING.

Extension Carrière de Burgy : Dossier en instance en préfecture.

Grande surface Charnay : Audience CDAC le 4 juillet sur saisine du Groupe LABRUYERE.

Antenne BIOUX à MÂCON : Mesures de bruit envisagées avec sonomètre APVLC.

L'Assemblée approuve le rapport moral du Président.

Après un riche débat sur tous ces sujets, le Président remercie les personnalités et adhérents présents et invite l'Assemblée au verre de l'amitié.

Le Président : Jacques Doumet

Le vice-Président : Yves Durand

Le Trésorier : Henri Belouze

P.S. : A l'issue de l'Assemblée Générale il a été procédé à l'élection du Bureau.
Les membres du Bureau sont reconduits pour l'année à venir.
